

ARRETE 2026/047
PORTANT UNE DELEGATION DE FONCTION
AU 3^{ème} ADJOINT

Le Maire de Sailly-Lez-Lannoy,
Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la séance d'installation du Conseil Municipal du 21 mars 2026, au cours de laquelle il a été
procédé à la nomination des Adjointes,
Vu la délibération n°2026/10 relative au vote des adjoints au scrutin de liste,

ARRETE

Article 1er : A compter du 21 mars 2026, délégation de fonction est donnée à :

Monsieur VANDYSTADT Benoit, 3^{ème} Adjoint, à l'effet d'exercer les fonctions suivantes :

TRAVAUX – PATRIMOINE – URBANISME

Pour intervenir dans les domaines suivants :

TRAVAUX :

- Voirie, réseaux souterrains.
- Relations avec les commissions de sécurité.
- Relations avec les concessionnaires.
- Travaux neufs et entretien des bâtiments.
- Suivi des réalisations de travaux de sécurité dans les ERP.
- Suivi des contrats d'entretien des bâtiments communaux.
- Mise aux normes PMR des bâtiments communaux.

DOMAINE PUBLIC :

- Règlementation voirie.
- Cimetière.
- Circulation et stationnement.
- Occupation de voirie.
- Mise aux normes PMR de la voirie communale.

BUVETTE :

- Délivrance des autorisations d'ouverture.

URBANISME :

- Suivi des déclarations de travaux, permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme.
- Suivi des déclarations d'achèvement de travaux.

Article 2 : Le secrétaire Général de Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié au recueil des actes administratifs,
- Transmis à Monsieur le Préfet ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Receveur,
- Notifié à l'intéressé(e)

Le 3^{ème} Adjoint,
Benoit VANDYSTADT





Le Maire,
Eric SKYRONKA

